

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 113/00

ÉFAI – 000273 – AMR 28/009/00

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

MENACES DE MORT / TORTURE / CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

ÉQUATEUR Julio Edison Román Muñoz, sportif professionnel

Londres, le 10 mai 2000

La police a menacé de tuer Julio Edison Román Muñoz, après qu'il eut porté plainte contre des policiers qui l'avaient battu et menacé. Amnesty International est préoccupée par sa sécurité.

D'après les informations recueillies, trois fonctionnaires de police l'ont arrêté en compagnie d'un autre homme le 28 février dans la capitale, Quito, et les ont accusés de détenir de la drogue. Alors qu'ils les emmenaient dans une camionnette au poste de police du quartier d'Atahualpa, des policiers ont frappé Julio Edison Román Muñoz à coups de pied et au moyen de menottes, et lui ont ordonné d'avouer les faits qui lui étaient imputés. Au poste de police, des fonctionnaires l'ont battu avec des objets métalliques, frappé à coups de pieds, lui ont donné des coups de coude au visage et lui ont piétiné les pieds. Les policiers ont menacé de le tuer et exigé de l'argent pour abandonner les charges retenues contre lui pour détention de stupéfiants.

Julio Edison Román Muñoz a déposé plainte auprès des autorités policières et désigné nommément deux des fonctionnaires qui l'avaient torturé.

Après que la procédure judiciaire engagée contre ces membres des forces de l'ordre eut débuté devant un tribunal de simple police, à Quito, des policiers ont arrêté de nouveau Julio Edison Román Muñoz le 3 avril, en affirmant qu'ils donnaient suite à la plainte d'un voisin. Au poste de police, un des deux fonctionnaires qu'il avait nommés l'a menacé parce qu'il avait porté plainte, déclarant apparemment aux autres policiers : « C'est lui qui nous a accusés au procès... C'est l'occasion où jamais de l'éliminer. » Julio Edison Román Muñoz a ensuite été transféré dans les locaux de l'*Oficina Antinarcóticos* (Brigade des stupéfiants) de la province de Pichincha, où un autre fonctionnaire a menacé de le tuer pour « avoir fait un procès à la police ». Il a été relâché ultérieurement sans inculpation.

D'après les informations recueillies, les policiers que Julio Edison Román Muñoz a accusés de l'avoir torturé ont été vus en train de patrouiller fréquemment près de son domicile depuis sa seconde interpellation. Ils klaxonnent à chacun de leur passage.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Au fil des ans, Amnesty International a recensé des centaines de cas de détenus et de prisonniers soumis à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements par la police en Équateur.

Les informations reçues par l'Organisation font également état de policiers accusés de violations des droits humains qui menacent des victimes, leurs proches et ceux qui les défendent.

Amnesty International est vivement préoccupée par le fait que des violations des droits humains perpétrées par des policiers sont jugées par des tribunaux de simple police, qui ne sont ni indépendants ni impartiaux. Les fonctionnaires inculpés sont très rarement reconnus coupables et il semble qu'ils ne soient pas suspendus pendant le déroulement des poursuites engagées à leur encontre.

En avril 1997, la Commission interaméricaine des droits de l'homme, chargée de veiller au respect de la Convention américaine relative aux droits de l'homme, a publié ses conclusions sur l'Équateur (voir son rapport sur la situation des droits humains en Équateur daté d'avril 1997). Elle se déclarait notamment préoccupée par « l'opinion institutionnalisée de certains représentants de la force publique, qui s'accordent à trouver légitime, dans le cadre d'enquêtes relatives à des affaires pénales, de soumettre des détenus à des mauvais traitements ». La Commission ajoute que « malgré l'ouverture de procédures judiciaires contre les agents de l'État accusés de torture et de mauvais traitements, les efforts déployés en vue de mener des enquêtes dignes de ce nom sont des plus rares, et ces agents ne sont pas traduits en justice. En fait, d'aucuns affirment que des agents poursuivis au pénal continuent d'exercer des fonctions dans le cadre desquelles ils sont en contact avec des détenus. » [traduction non officielle]

ACTION RECOMMANDÉE : aérogramme / lettre par avion / fax (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par les informations selon lesquelles Julio Edison Román Muñoz a été torturé en garde à vue et menacé de mort par des policiers après avoir porté plainte pour torture ;
- dites-vous inquiet quant à sa sécurité ;
- demandez aux autorités de prendre toutes les mesures qui s'imposent pour garantir sa protection ;
- appelez les autorités à mener dans les plus brefs délais une enquête concluante sur les actes de torture et les manœuvres d'intimidation dont Julio Edison Román Muñoz a été victime, à rendre publics les résultats de ces investigations, à traduire en

justice les responsables et à accorder des réparations adéquates à la victime.

APPELS À :

Ministre de l'Intérieur :

Dr. Antonio Andretta Aríza
Ministro de Gobierno y Policía
Ministerio de Gobierno y Policía
Benalcázar y Espejo
Quito, Équateur

Fax : 593 2 580 067

Formule d'appel : *Señor Ministro*, / Monsieur le Ministre,

Chef de la police nationale :

Dr. Mario Cevallos Moreno
Comandante General de la Policía Nacional
Ramírez Dávalos 612 y Av. 10 de Agosto
Quito, Équateur

Fax : 593 2 506 066

Formule d'appel : *Señor Comandante General*, / Mon
Commandant, (si vous êtes un homme) **ou** Commandant, (si
vous êtes une femme)

COPIES À :

Organisation de défense des droits humains :

Comisión Ecuánica de Derechos Humanos (CEDHU)
Casilla 17-03-720
Quito, Équateur

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Équateur dans votre pays

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 21 JUIN 2000, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*a version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi.
La version française a été traduite et diffusée par les Éditions Francophones d'Amnesty International - EFAI -*